

2024_12D24

CHOIX ENTREPRISE POUR AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 18heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VINCENT-LESPINASSE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 09 décembre
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 08
Présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BORD Cédric, LANNES Florentin, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien
Absents excusés : , DUPRAT Stéphanie, BOUDON Cécile, BORD Cédric

Secrétaire de séance : CHARLES Denise

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de l'aménagement du parc paysager on fait l'objet d'une consultation aux entreprises.

3 entreprises ont répondu pour ce projet.

La commission d'appel d'offres s'est réunie mardi 12 novembre 2024 pour analyser les devis en présence d'AC2I , le maitre d'œuvre.

ENTREPRISES	ESBTP	SO PAYSAGE	ENT DONINI
TOTAL HT	72 805,00 €	74 760.50 €	78 644.50 €

L'entreprise ESBTP est la mieux placée en terme de prix et de plus c'est l'entreprise qui a effectué les travaux d'aménagement de la place du bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- DECIDE de retenir l'entreprise ESBTP, choisie par la commission d'offre, pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc paysager.
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces concernant cette décision.
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

CHARLES Denise



Le Maire,

BOYER Serge



Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0